

## ISRAËL

**Date des élections:** 30 juin 1981

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres du Parlement après la dissolution anticipée de celui-ci. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en mai 1977.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral d'Israël, la *Knesset*, comprend 120 députés élus pour 4 ans.

### **Système électoral**

Est électeur tout citoyen israélien âgé de 18 ans révolus. Bien qu'il n'existe aucune restriction explicite au droit de vote, certaines catégories de citoyens se trouvent dans l'impossibilité matérielle de l'exercer: les prisonniers ainsi que les personnes, autres que les marins, se trouvant à l'étranger.

Les listes électorales sont établies à l'échelle nationale et mises à jour chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à la *Knesset* tout électeur âgé de 21 ans révolus à condition de n'avoir pas été condamné à une peine de prison de cinq ans ou plus pour atteinte à la sécurité nationale et, le cas échéant, cinq ans après avoir purgé sa peine. Sont toutefois inéligibles le Chef d'Etat, le contrôleur de l'Etat, les rabbins salariés, les juges, les hauts fonctionnaires et les officiers supérieurs sauf s'ils démissionnent au moins 100 jours avant la date du scrutin. Les fonctionnaires et militaires, autres que ceux dont il vient d'être question, qui se portent candidats sont suspendus de leurs fonctions jusqu'à la date du scrutin et, s'ils sont élus à la *Knesset*, jusqu'à l'expiration de leur mandat parlementaire.

Toute liste de candidats doit être présentée par 1500 électeurs ou par un parti politique représenté au sein de la législature sortante; dans le premier cas, les responsables de la liste doivent en outre verser un cautionnement de 20000 livres israéliennes, qui n'est remboursé que si la liste obtient au moins 1 % du nombre total des suffrages valablement exprimés à l'échelle nationale.

Les députés de la *Knesset* représentent la nation toute entière dont le territoire constitue une seule circonscription. Ils sont élus au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges entre les différentes listes ayant obtenu 1 % au moins des suffrages valablement exprimés, selon la méthode d'Hondt de la plus forte moyenne. Pour chaque liste, les sièges remportés sont attribués aux candidats selon leur ordre d'inscription sur celle-ci. En cas de vacance d'un siège à la *Knesset* en cours de législature, le premier des «viennent ensuite» sur la liste du parti du titulaire est appelé à remplacer celui-ci.

### Considérations générales et déroulement de la consultation

La date des élections de juin fut fixée par la *Knesset* le 10 février 1981 ; la législature aurait dû normalement prendre fin en novembre 1981.

Le Premier Ministre Menahem Begin souhaitait une dissolution anticipée du Parlement et le renouvellement de son mandat par le peuple: sa coalition de droite, le *Likud*, était au pouvoir depuis 1977 mais rencontrait de plus en plus de difficultés d'ordre politique et voyait sa force diminuer au Parlement.

La campagne électorale fut marquée par une violence sporadique et largement axée sur des questions économiques et les affaires étrangères, notamment les politiques à adopter en ce qui concerne les colonies de peuplement israéliennes sur la rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza ainsi que vis-à-vis du monde arabe dans son ensemble. Le Parti travailliste d'opposition dirigé par M. Shimon Pères connut quelques difficultés dues à des luttes internes. Un nouveau parti du centre connu sous le nom de *Telem* vit le jour sous la direction de l'ancien Ministre des Affaires étrangères, Moshe Dayan. Fait sans précédent, les électeurs eurent à choisir entre 31 listes de candidats différentes.

La partie fut serrée et aucun parti n'obtint la majorité; comme c'est devenu une tradition en Israël, une coalition se révéla nécessaire. Le *Likud* s'allia à des partis religieux (Parti national religieux, *Agudat Israël. Tami*)\ la coalition ainsi formée disposait de 61 sièges à la *Knesset*. M. M. Begin est resté Premier Ministre.

## Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges  
à la Knesset

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	2 490 014
Votants. . . . .	1 954 609 (78,5%)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	17 243
Suffrages valablement exprimés. . . . .	1 937 366

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus		Nombre de sièges	Nombre de sièges au moment de la dissolution	Nombre de sièges lors des précédentes élections
<i>Likud (Herut, Parti libéral, Laam)</i> . . . . .	120	718 941	37,11	48	4(1	4)
<i>Maarakh (Parti travailliste et Mapam)</i> . . . . .	120	708 536	36,57	47	33	32
Parti national religieux . . . . .	104	95 232	4,92		12	12
<i>Agudat Israël.</i> . . . . .	93	72 312	3,73		4	4
Front <i>Rakah</i> (communistes) . . . . .	120	64 918	3,35		5	5
<i>Tehiya*</i> . . . . .	120	44 700	2,31		2	
<i>Tami**</i> . . . . .	41	44 466	2,30			
<i>Telem*</i> . . . . .	115	30 600	1,58		4	
<i>Shinui*</i> . . . . .	120	29 837	1,54		5	
Mouvement des droits civiques*** . . . . .	119	27 921	1,44			
Divers. . . . .		99 903	5,15			

120

\* Formé durant la précédente législature.

"Nouvelle liste.

\*\*\*A rallié le *Maarakh* peu après les élections.

2. Répartition des membres de la Knesset  
par catégories professionnelles

Avocats. . . . .	19
Agriculteurs. . . . .	18
Cadres. . . . .	13
Journalistes et écrivains. . . . .	12
Enseignants. . . . .	11
Fonctionnaires de l'Etat et des services publics	9
Economistes. . . . .	9
Spécialistes en sciences sociales. . . . .	6
Ingénieurs et membres d'académies. . . . .	6
Employés et travailleurs du secteur administratif	5
Rabbins. . . . .	3
Ouvriers. . . . .	3
Divers. . . . .	6
	<b>120</b>

3. Répartition des membres de la Knesset  
suivant le sexe

Hommes. . . . .	111
Femmes. . . . .	9
	<b>120</b>

4. Répartition des membres de la Knesset  
par classes d'âge

30-39 ans. . . . .	<b>11</b>
40-49 ». . . . .	44
50-59 ». . . . .	42
60-69 ». . . . .	<b>20</b>
70-79 ». . . . .	3
	<b>120</b>